

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE DE VALIDATION PAR LES  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DE NICE  
séance du vendredi 22 juillet 2011**

La séance est ouverte à 9 h 20,  
sous la présidence de monsieur Christian Estrosi, maire de Nice

**M. LE MAIRE**.- Mes chers collègues, nous ouvrons notre séance du conseil municipal de ce jour. Je vous propose de désigner notre secrétaire de séance en la personne de Mademoiselle Marine Brenier. Je lui passe immédiatement la parole pour procéder à l'appel nominal. Ma chère collègue, vous avez la parole.

*Mademoiselle Brenier procède à l'appel des conseillers municipaux.*

**M. LE MAIRE**.- Je vous remercie.

Le quorum est atteint. J'ai pris connaissance que des conseillers absents ont donné pouvoir.

Avant d'ouvrir officiellement notre séance, je souhaite que nous rendions un hommage aux soldats qui défendent les valeurs républicaines de notre Nation. Je pense bien sûr aux troupes engagées en Libye, au Tchad, en Centre Afrique, en Côte-d'Ivoire et dans bien d'autres lieux... mais je pense surtout, en ces jours de deuil, aux sept soldats français tombés les 11, 13 et 14 juillet 2011 dans la province de Kapisa en Afghanistan, au nord-est de la capitale Kaboul :

- le brigadier Clément KOVAC, 22 ans
- l'adjudant Jean-Marc GUENART, 37 ans
- le lieutenant Thomas GAUVIN, 27 ans
- l'adjudant Laurent MARSOL, 35 ans
- l'adjudant Emmanuel TECHER, 38 ans
- le caporal-chef Sébastien VERMEILLE, 37 ans
- Benjamin BOURDET, Commando de Marine des Forces Spéciales, 30 ans.

Ils étaient tous engagés pour défendre la liberté et lutter contre la barbarie, l'intégrisme, le terrorisme. Ils étaient là pour lutter pour la paix et pour permettre à des hommes et plus encore à des femmes de trouver la voie de la démocratie et de leur émancipation.

En leur souvenir, je propose que nous nous recueillions par une minute de silence.

*(Minute de silence)*

Je vous remercie. Je tiens d'ailleurs à remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de notre 14 juillet, plus particulièrement le commandant du défilé, le Colonel Nicolas JOVANOVIC ; celui-ci a combattu pendant plusieurs mois, à la tête du 21<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Marine, dans cette même vallée de Kapisa. Nous lui rendrons un hommage particulier le 24 septembre prochain en le recevant à Nice.

Je voudrais maintenant saluer la nomination, la semaine dernière, dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

- au grade d'officier

- Le niçois Monsieur Serge PUJOL, ancien directeur général de PRO BTP ; il a contribué au développement de l'entreprise dans les Alpes-Maritimes qui compte plus de 500 personnes. Fort de sa grande expérience professionnelle, il a été nommé par le groupe D&O, spécialiste de la protection sociale dans le secteur du transport, le secteur bancaire, les entreprises de santé et d'expertise comptable, Administrateur et Conseiller des présidents des caisses de retraite et de prévoyance (1,25 million de salariés actifs, 560 000 retraités et 155 000 entreprises). C'est une grande fierté pour notre ville.

- au grade de chevalier

- Notre collègue Monsieur Marouane BOULOUHDHINE, chirurgien orthopédiste spécialiste de la main et de l'épaule, conseiller municipal depuis 2008 et Président fondateur de l'association « Mosaïc » qui œuvre en faveur de la citoyenneté, de la laïcité, du dialogue et du respect, valeurs fondamentales de notre cohésion sociale.

- Monsieur Marc PONS de VINCENT, Directeur Général de l'EPA, Plaine du Var, diplômé de Sciences Po Lyon, titulaire d'un DESS d'administration publique et d'un DEA de science administrative, il a exercé précédemment les postes de directeur adjoint du cabinet de Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme, directeur général des services de la collectivité territoriale de Corse, directeur général des services de la communauté d'agglomération de Nîmes métropole (2005-2009).

- Mme Marie-Louise FENART, actuelle présidente de l'association « Elle les Moulins » mais que nous avons également pu apprécier pour son engagement au service des plus démunis puisque Marie-Louise

FENART a été la présidente de l'association ALC qui gère le service 115. Elle fut d'ailleurs à Nice celle qui créa les premières places de stabilisation pour des personnes sans abri. Elle a durant sa carrière fait preuve d'un dynamisme et d'une humanité exemplaire.

Je tiens aussi à signaler, en me tournant vers notre adjoint au maire en charge de la Santé publique que la Faculté de Médecine de Nice se classe parmi les meilleures de France puisque nous sommes en 5<sup>ème</sup> position dans le dernier classement. C'est une grande fierté pour nous. Je remercie le Professeur Daniel BENCHIMOL pour ce brillant résultat qui contribue à faire de Nice un pôle d'excellence en matière de formation à tous les métiers de la Santé publique.

Dans le domaine sportif, je salue les brillantes performances de l'équipe de water-polo de l'Olympic Nice Natation qui a remporté le titre de Champion de France des moins de 20 ans. Mes encouragements et mes meilleurs vœux de réussite leur sont d'ores et déjà acquis pour la réalisation de leurs futurs projets sportifs.

Je veux maintenant porter à la connaissance du Conseil municipal deux informations. Tout d'abord, je reviens sur le bilan de Nice Jazz Festival que nous avons déjà évoqué lors du précédent conseil municipal avant sa clôture et qui a connu un réel succès avec une fréquentation de près de 30 000 personnes sur 5 jours, soit plus que l'édition 2010 du Festival de jazz situé à Cimiez organisé sur huit jours. Les deux soirées exceptionnelles des 11 et 12 juillet ont rassemblé sur les scènes du Théâtre de verdure et de l'Arche de Venet près de 9 000 personnes qui se sont retrouvées sur ce site exceptionnel en centre-ville.

Malgré les incertitudes, je veux remercier tous ceux d'entre vous qui y ont contribué ; j'ai senti sur tous les bancs du conseil municipal au fond, certaines réserves émises lorsque j'ai fait ce choix qui était un risque important, une volonté d'accompagner la reprise en régie. J'avais dit : on fera un test, une épreuve. La commission municipale qui a suivi cela y a associé plusieurs membres de tous les groupes et puis on avait dit, si cela marche, on continuera comme cela ; si c'est un échec, je le prendrai pour moi, ce sera mon échec et l'on verra si on relance une délégation de service public ou pas. Le fait est que, chacun en convient, c'est une réussite ; personne ne l'a contesté. À partir du moment où c'est une réussite, je souhaite qu'elle soit collective et en même temps ma décision est désormais que nous renforçons et fidélisons le Nice Jazz Festival en conservant sa gestion en régie. En effet, nous avons démontré un savoir-faire dans l'ensemble des acteurs de notre administration municipale qui était capable de rivaliser avec les plus grands organisateurs de spectacle, que ce soit dans la mise en scène, que ce soit dans la technique, que ce soit dans l'accompagnement de la programmation, que ce soit dans la sécurité.

Je veux féliciter et remercier au nom de chacune et chacun d'entre vous :

- les 250 agents de la direction des relations publiques des finances, des marchés, de la sécurité, de la protection, des systèmes d'information, de la mission de coordination des occupations du domaine, de la logistique,

de la propreté, des espaces verts, de la culture, de la circulation, de la protection des risques urbains, des affaires juridiques, de la direction adjointe du contrôle des établissements et la délégation des services publics qui ont œuvré à la réussite de cet événement.

- Nos 21 partenaires de l'édition 2011 qui y ont cru tout de suite. Je pense qu'ils seront plus nombreux encore l'année prochaine pour le Nice Jazz Festival nouvelle formule et qu'ils contribueront, sans aucun doute, à sa renommée et son succès en 2012.

Nous avons, grâce à leur participation à travers le village notamment, dégagé une recette de 300 000 €.

À la vue des excellents résultats de cette édition 2010, le Nice Jazz Festival sera bien évidemment maintenu en régie l'année prochaine.

Les chiffres : rappelez-vous sur la délégation de service public, nous étions à 1,4 M€ de participation de la Ville et la programmation était ce qu'elle était avec un mélange de jazz, de musique actuelle, etc. et, tout le monde en a toujours convenu dans les débats que nous avons eu ici, des entrées extrêmement chères qui écartaient socialement les familles nombreuses, les personnes de revenus modestes, etc. ; nous avons voté ici une tarification. Il faut savoir, et c'est bien la preuve que lorsque nous démocratisons la culture c'est possible, qu'avec des tarifs plus bas : étudiants, familles nombreuses, etc. les enfants par rapport à l'accompagnement des parents, nous avons réussi à avoir plus de fréquentation, une meilleure programmation et à l'arrivée des recettes supplémentaires. Avec des entrées moins chères, nous avons eu des recettes supplémentaires.

Nous n'avons pas les équilibres définitifs puisqu'il faut finaliser la comptabilité, mais à quelque chose près sur les 2,25 M€ de dépenses, nous arrivons à près d'un million de recettes. Aussi, nous devrions être à un coût de 1,25 M€ pour la collectivité là où pour la délégation de service public précédente, nous étions à 1,4 M€. Là aussi, beaucoup ont pensé que la reprise en régie risquait de coûter plus cher et nous avons démontré le contraire. Cela veut dire que la politique de reprise en régie que j'ai essayé de mettre en œuvre avec l'accord de beaucoup d'entre vous sur tous les bancs depuis notre prise de fonction en mars 2008, démontre que nous avons un bon service public et qu'un bon service public peut faire aussi bien et dans de meilleures conditions, et pour un moindre coût pour la collectivité.

En même temps, vous comprendrez que cela me fait encore moins regretter la reprise en régie de la piscine Jean Bouin, du MIN, des cantines scolaires, etc. parce que je suis à peu près convaincu que nous serons capables, avec un service public de qualité tel que nous l'avons, d'arriver au même résultat dans chacun de ces domaines.

C'est pour moi, en même temps, l'occasion de vous faire part de la manière dont je veux voir évoluer notre politique événementielle. Je sais bien que là aussi, au cas par cas, cette politique événementielle peut faire lieu d'adhésion ou de critique. Il n'en demeure pas moins que, qu'est-ce qui fait vivre Nice ? Qu'est ce qui crée de l'emploi ? Qu'est-ce qui assure la promotion de

notre cité ? Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui, sur chaque événement de niveau international en matière culturelle et économique, en matière politique – ce sont les grands sommets internationaux – en matière sportive, nous affichions les résultats qui sont les nôtres et qui n'ont cessé de monter depuis trois ans ?

Sur la fréquentation de notre hôtellerie, un bilan va être fait dans quelques jours par Michel Tschmann, le président du syndicat des hôteliers, par l'office niçois du commerce, etc. C'est notre politique événementielle. C'est bien sûr assurer le renouveau de Nice, sa mise en beauté, l'entretien de son patrimoine, la modernisation de ses équipements publics – ce que nous faisons – mais à quoi servirait-il de faire une ville qui s'embellit au quotidien, si en même temps dans le contenant, le contenu ne serait pas à la hauteur de notre vocation qui est d'abord une vocation touristique et événementielle ? J'ai maintes fois entendu des reproches importants mais je continuerai à aller dans ce sens et je veux le renforcer aujourd'hui.

Je vois que depuis 2008, nous avons 300 manifestations recensées, 400 en 2009, 450 en 2010. On dit « *Oui, il y a toujours plus de dépenses* » mais aussi toujours plus de recettes qui sont des emplois dans la cohésion économique et sociale de la cité. Lorsque je vois, pour ne citer que ces exemples, en y associant à la fois l'événementiel et l'office de tourisme – mon cher Rudy – le retour du carnaval sur la place Masséna, l'élection de Miss France – ma chère Denise – Les Enfoirés : 12 millions de spectateurs, Miss France : 8 millions de téléspectateurs, le carnaval : 30 à 35 M€ de retombée économique, le 150<sup>ème</sup> anniversaire. C'était à la fois entretenir notre patriotisme niçois, mais en même temps une série d'événements admirés de partout, entre le théâtre et le rattachement, les événements culturels comme la Neuvième symphonie sur la place Masséna qui reste un des grands rendez-vous, la patrouille de France sur la promenade des Anglais ; tout cela retransmis sur des milliers de sites dans le monde entier. En 2011, des festivals bien évidemment entre le in et le off, les carnivals de quartier, les fêtes de la musique avec les pôles de territoires, l'accueil de la production de TF1 pour les animations musicales de l'été, les grands événements sportifs, le Trophée des Femmes en Or que nous aurons en septembre 2011, etc. Aujourd'hui, les grandes affiches se tournent vers nous. Regardez la *Crazy Week*, le succès que c'est dans l'enchaînement.

On se télescopait chaque année entre le jazz de Nice et de Juan Les Pins et derrière en même temps que le Jazz de Juan, nous avons la *Crazy Week* qui suit avec un succès total.

À partir du moment où nous sommes de plus en plus organisateurs et où nous faisons de moins en moins appel à des prestataires extérieurs, à partir du moment où je souhaite que nous coordonnions mieux l'animation de nos scènes, je pense à celle du théâtre de verdure, à la salle Grappelli, au théâtre Lino Ventura, etc. où vraiment nous sommes encore mieux structurés et plus forts, nous pouvons en harmonie aussi avec les CEDAC, etc. aller à un niveau plus élevé de mise en réseau de tout cela pour renforcer la politique

événementielle ; je pense que nous pourrions renforcer encore l'efficacité économique et sociale de notre cité.

Voilà pourquoi je vous le dis, pour capitaliser cette expérience et la traduire par une identification plus forte de l'événementiel au sein de notre organisation municipale, j'ai donné des instructions à notre directeur général des services, monsieur André Pezziardi, pour y travailler et de faire, de l'organisation de l'événementiel, un véritable service administratif avec la mission de le mettre en œuvre à la rentrée.

Je profite de cette séance pour vous tenir au courant de certaines choses dont celle-ci et je confie cette mission à Caroline Magne en lien avec le directeur général des services, André Pezziardi, pour que d'ici le mois de septembre nous ayons un vrai service administratif qui prendra en main, en direct, l'ensemble de toute cette organisation pour que dans la deuxième partie de notre mandat nous montions encore plus en puissance sur toute cette partie événementielle qui – je le rappelle – est un élément essentiel à la politique économique de notre cité.

Pour passer à un autre sujet, je félicite maintenant André Chauvet. Comme vous le savez, nous avons décidé de mettre en place un conseil de surveillance de la régie autonome de l'Opéra ; le conseil d'administration constitutif et d'installation s'est tenu ce matin, avant même notre Conseil municipal et André Chauvet a été élu à la présidence du conseil de surveillance de la Régie autonome de l'Opéra. Je suis certain, connaissant sa volonté de rentrer dans le moindre détail, qu'il aura à cœur de mettre en place cette régie et d'en assurer un fonctionnement harmonieux. C'est une fonction essentielle là aussi pour que nous avancions sur l'organisation de notre opéra. Je tiens d'ailleurs, à cette occasion, à souligner la qualité de notre opéra et remercier tous les personnels de l'Opéra qui contribuent et participent à son rayonnement.

Enfin, je vous précisais les récentes subdélégations que j'ai attribuées d'abord, à :

- Anne-Laure Rubi qui nous a rejoints récemment au conseil municipal et à laquelle j'ai confié la subdélégation aux Affaires foncières et à la Vie étudiante,
- Anne Ramos-Mari à qui j'ai confié celle de la Vie associative,
- Marine Brenier qui vient compléter, aux côtés de Gilles Veissiere avec Marouane Bouloudhine, la Délégation aux sports.

Je voulais porter à votre connaissance l'ensemble de ces informations avant que nous ne prenions quelques semaines de repos pour certains d'entre vous et notre prochaine rentrée.

Je vous invite maintenant à adopter le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2011.

Y a-t-il des observations ?

**Mme GAZIELLO**.- Nous n'avons pas eu le procès-verbal du 11 juillet.

**M. LE MAIRE**.- Vous avez un procès-verbal ?

**Mme GAZIELLO**.- Non, pas du 11 juillet. Celui du 20 juin a déjà été adopté le 11 juillet.

**M. LE MAIRE**.- Nous l'avons validé mais il semblerait que nous ne l'ayons pas fait distribuer. Nous vous le ferons valider la prochaine fois. Il est donc supprimé de l'ordre du jour.

J'en viens maintenant au seul rapport de la matinée.

**Mme GAZIELLO**.- Monsieur le Maire, excusez-moi, une motion a été déposée.

**M. LE MAIRE**.- Ce sera en fin de conseil.

**DOSSIER PRESENTE PAR  
MONSIEUR ALAIN PHILIP,  
ADJOINT AU MAIRE**

**5.1 NICE STADIUM ET MUSEE NATIONAL DU SPORT –  
DECLARATION DE PROJET – INTERET GENERAL.**

**M. LE MAIRE**.- Pour mémoire, 23 séances du conseil municipal et de conseil communautaire à l'occasion desquelles tous les sujets portant sur le projet du Nice Stadium ont été abordés ; 23 séances, largement discutées, enregistrées avec tout ce qui a pu être dit sur le sujet, il y a de quoi faire trois tonnes de procès-verbaux de l'ensemble de nos séances donc tout a été dit. Il appartenait au commissaire enquêteur et à la commission indépendante de donner les éléments conclusifs. Il s'agit aujourd'hui d'approuver les conclusions de la commission d'enquête publique sur le projet du Nice Stadium.

Je vous rappelle qu'une commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif pour procéder objectivement à l'examen des contributions d'administrés dans le cadre d'une enquête publique. Cette commission peut émettre plusieurs types d'avis :

- un avis défavorable,

- un avis favorable assorti de réserves qui nous conduisent à des injonctions de faire,
- un avis favorable assorti de recommandations, c'est-à-dire de conseils et pas d'obligation.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la commission d'enquête sur le projet de Nice Stadium a émis un avis favorable au projet accompagné de cinq recommandations et donc aucune réserve.

Quelles sont ces recommandations ?

- Bien veiller à la maîtrise des pollutions, pendant la phase du chantier ;
- assurer un suivi effectif des analyses et bilans mentionnés par l'étude d'impacts par le maître d'ouvrage ;
- aménagement d'infrastructures routières et piétonnières prévues à réaliser dans les meilleurs délais, on nous recommande de les faire le plus vite possible ;
- veiller à la bonne adéquation et la bonne coordination entre les parkings par rapport à ce que nous avons. Alain Philip vous avait décrit toute la hiérarchie des parkings la dernière fois, donc voilà le conseil : veiller à la bonne adéquation de tout ce que vous avez proposé qui convient parfaitement ;
- privilégier, par tout moyen, l'incitation à l'usage des transports en commun et au mode de déplacements doux.

Je tiens à vous préciser que les différentes recommandations que nous avons déjà intégrées dans notre projet ont été prises et détaillées par les services de la ville de la communauté urbaine de la société Nice Eco Stadium dans la délibération soumise à cette assemblée.

Je vais laisser le soin à Alain Philip de vous les évoquer plus en détail et ensuite je laisserai à chacun brièvement, parce que tout a été dit sur le sujet, le soin de faire ses propres remarques. Sachant que je voudrais juste vous faire un petit point sur l'analyse de l'enquête publique.

Elle s'est tenue les 16 et 17 juin : 415 personnes se sont intéressées au projet en visitant l'exposition qui lui a été consacrée avec le dossier d'enquête à la maison de projets et également au Pôle de proximité Plaine et Coteaux. Des registres étaient mis à la disposition des visiteurs sur ces deux sites.

Sur les 415 visiteurs : 48 ont consigné leur avis sur les registres d'enquête ; 6 ont fait parvenir leur position par courrier soit 54 contributions.

Sur les 54, nous pouvons dénombrer : 13 avis favorables, 32 sans avis et 9 avis défavorables portés notamment par des personnes non riveraines de l'équipement et assez identifiées politiquement.

Je rappelle que dans le cadre de la concertation publique qui s'est tenue du 30 octobre au 29 novembre 2010, nous avons déjà recueilli 204 observations écrites dont 75 % d'avis favorables au projet.

Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole.

**M. PHILIP.**- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je crois que la délibération qui vous a été soumise est très complète et montre combien nous avons été à la fois attentifs aux observations faites pendant l'enquête publique, mais aussi aux observations qui avaient été faites par la commission d'enquête. Je rappelle...

*(Manifestation de personnes dans le public)*

**M. LE MAIRE.**- Excusez-moi, la séance est suspendue pendant quelques instants.

Je demande aux huissiers de faire évacuer les personnes qui ne respectent pas les règles républicaines du fonctionnement d'un Conseil municipal. Messieurs les huissiers, je vous prie de faire votre tâche.

*(La séance, suspendue à 9 h 50, est reprise à 10 h 00)*

**M. LE MAIRE.**- Mes chers collègues, la sérénité étant revenue même si nous n'en sommes jamais départis, je passe à nouveau la parole à Monsieur l'Adjoint aux travaux.

**M. PHILIP.**- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, vous avez pu constater dans la délibération qui vous a été soumise que tout était détaillé dans les interventions de la commission d'enquête notamment et par les réponses apportées.

Au-delà des cinq recommandations faites par la commission d'enquête, quelques points ont été soulignés par celle-ci dans son rapport.

Premièrement, la commission d'enquête a souligné la conformité du projet de Nice Stadium avec le PLU qui a été approuvé à la fin de l'année 2010. Deuxièmement, elle a souligné la compatibilité du projet avec la directive territoriale d'aménagement, le schéma directeur de gestion des eaux de Rhône Méditerranée et le schéma départemental de gestion des eaux, l'absence d'incidence du projet sur les zones naturelles protégées en particulier Natura 2 000 et les ZNIEFF, l'absence d'incidence sur le captage des eaux et la nappe phréatique, le caractère novateur de la démarche environnementale du projet et enfin elle a souligné que le projet favorisera l'utilisation des transports en commun.

Aujourd'hui, il s'agit bien de se prononcer sur l'avis de la commission d'enquête et encore une fois, à la fois dans la délibération et dans le rapport de la commission d'enquête, vous avez l'ensemble des éléments de réponse aux observations qui avaient été faites. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Je vais maintenant passer la parole à ceux qui veulent s'exprimer. Je dis les choses, comme cela a été dit à chaque président de groupe, tenons-nous à trois ou, cinq minutes d'intervention par rapport à tout ce qui a été dit sachant qu'il s'agit simplement que vous fassiez vos observations au rapport du commissaire enquêteur. Qui souhaite s'exprimer ?

Je vais passer la parole à Monsieur Mari.

**M. MARI.**- Merci, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. Nombre de Français et Françaises ont actuellement le moral au plus bas, il faut dire qu'ils ont quelques raisons d'être marris. La crise de l'Euro est loin d'être terminée, le Palais Brongniart qui a le *spleen*, le carburant qui ne cesse de battre des records d'altitude, même l'OGC Nice qui a failli connaître les affres de la Ligue 2 sauvé in extremis par l'association sportive de Monaco qui, elle, a sombré dans le port d'Herculis. Par bonheur, des personnes redonnent espoir comme monsieur le commissaire enquêteur et ses joyeux compagnons qui ont rendu leur copie sur le grand stade. « Heureux ! » comme aurait dit Fernand Raynaud à l'adresse des personnes qui se sont déplacées, lors de l'enquête publique, pour évoquer certaines réserves voire critiques.

Que nenni, il y a suffisamment de places de parking qui ne sont pas trop éloignées du stade, les voies d'accès sont nombreuses et suffisamment importantes, c'est à se demander si ces messieurs ont vraiment circulé sur l'avenue Sainte-Marguerite ou les boulevards des jardiniers et Gustave Eiffel ?

Sur les moyens de transport public, rien à redire, grâce aux navettes Noria Shuttle de bus qui les emprunteront, sans compter le chemin de fer de Provence qui desservira la charmante et bucolique gare de Saint-Isidore. Côté développement durable, c'est parfait et compatible avec l'aménagement de l'Eco-Vallée.

Tout va bien, il est à espérer que l'enthousiasme des rédacteurs de l'enquête publique soit communicatif. Merci.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Monsieur Injey.

**M. INJEY.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout a été dit mais je ne sais pas si tout a été pris en compte. Pour le stade de 27 ans et le programme immobilier d'accompagnement de 99 ans, permettez-moi de prendre quelques minutes quand même.

Je bornerai mon intervention sur quatre points en reprenant les différents points abordés par le rapport. Le premier sur la jauge de 35 000 spectateurs, force est de constater à ce jour qu'aucun véritable argument n'est convaincant. À la lecture du rapport d'enquête, le seul argument est la contrainte imposée par l'UEFA pour organiser un quart de finale ou un huitième de finale bien plus probable.

Pour le reste, sans même parler du doublon avec le Nikaïa, nous sommes plus dans la déclaration d'intentions sur l'ambition d'organiser des événements internationaux, lesquels ? Peut-être la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de 2022, mais le stade ne sera sans doute plus aux normes ; oui, il y a les jeux de la francophonie en 2013 mais l'essentiel des compétitions se tiendra au Parc de l'ouest. Faire un stade de ce prix, pour un huitième de finale et une cérémonie d'ouverture des jeux de la francophonie, je pense que nous sommes et demeurons en dehors de la réalité. En dehors des réalités aussi sur le potentiel concernant le club résidant, pudiquement et très succinctement le rapport de la commission d'enquête se contente juste de pointer : « *les résultats du club résidant peuvent varier d'une année sur l'autre* », c'est une évidence, mais attardons-nous une nouvelle fois sur la pertinence sportive d'un tel équipement de 35 000 places. Il paraît que cela va pousser la fréquentation, c'est l'argument que l'on nous a donné depuis bientôt six mois.

Aujourd'hui, après la fin de la saison, nous pouvons faire un bilan. La réalité des chiffres, ceux de la Ligue nationale de football pour la saison 2009-2010 à Nice, a une moyenne de fréquentation de 8 714 spectateurs et pour l'année 2010-2011 qui vient de se terminer, nous avons 8 455 spectateurs. Arles/Avignon fait mieux que nous et seul Monaco est derrière nous à qui l'on doit – faut-il le rappeler – le fait de rester en ligue 1.

Quel est l'impact d'un nouveau stade sur la fréquentation, en faisant l'hypothèse optimiste que le résultat sportif soit au rendez-vous ? Je prendrai deux exemples : celui de Rennes, avant le nouveau stade, où la fréquentation était de 18 000 ; aujourd'hui, en 2010-2011, elle était de 23 000 places. En clair, une augmentation de 30 % appliquée à la fréquentation du Gym, cela nous fait un peu moins de 12 000 spectateurs. Le second exemple, celui de l'OM, après la Coupe du monde de 1998 avec le nouveau stade : la fréquentation a fait un bond de 66 % appliqué à la fréquentation du Gym, cela fait exactement 14 035 spectateurs.

Cette réalité de la faible attractivité du club, pour des raisons diverses, est prise en compte puisque – en page 30 du document de présentation du mois de décembre – il y avait cette phrase exquise : « *petite jauge de l'ordre de 15 à 20 000 places, certains matchs du club ont une attractivité moindre* ». Vous persistez aujourd'hui à construire un stade de 35 000 places pour une utilisation qui sera systématiquement en deçà de 15 000.

La deuxième remarque sur les parkings : ils sont largement suffisants si nous nous basons sur la configuration de 15 000. Pour le reste,

quelques matchs occasionnels et concerts, nous sommes dans une perspective de grande difficulté pour déplacer des dizaines de milliers de spectateurs. Là où l'ancien stade, avec tous ses défauts, permet à des milliers de personnes de rejoindre le stade à pied, pour le Nice Stadium l'estimation est de 800 personnes soit moins de 2,5 % de spectateurs. Osez parler, après cela, du plus grand stade écologique relève d'une conception pour le moins étrange de l'écologie à l'image de la vente des droits à polluer.

Faute d'équipement sur place, nous alignons des places de parking jusqu'au MIN et l'Arénas, charge à Nice Côte d'Azur de fournir les bus. Entre la mise à disposition de ces bus – et je ne rentre pas dans le débat sur les contraintes pour l'exploitant en termes de matériel et chauffeur...

**M. LE MAIRE**.- Si vous pouviez conclure.

**M. INJEY**.- Nous verrons à l'usage. Nous en avons pour 99 ans, permettez-moi de prendre quelques minutes. La mise à disposition de 2 930 places de parking, la réalisation de 3 144 places de parking à la périphérie sans parler des aménagements de voirie, de la création d'une voie de 40 mètres, d'une desserte nord ou bien encore d'une rue animée à l'est du stade ; combien tous ces aménagements et autres mises à disposition vont-ils coûter à la ville et à la communauté urbaine ? À ce jour, ce chiffre semble constituer un secret défense.

La troisième remarque sur le rapport de la commission d'enquête, page 6, concernant le coût et l'endettement lié au PPP. Permettez-moi, les bras m'en tombent. La commission considère qu'elle n'a aucune légitimité pour juger du coût de ce projet. C'est pourtant l'essentiel puisqu'il lie la ville sur 27 ans pour le stade et un siècle pour le programme immobilier d'accompagnement. C'est fort regrettable que la commission ne s'intéresse pas à la question et cela pose le problème de la pertinence de cette mission qui n'évolue pas alors même que le cadre juridique et les montages financiers ne cessent d'évoluer. Il faudra, sans nul doute, un prochain rapport de la Cour des comptes après celui très intéressant sur l'organisation sur la gestion des forces de sécurité publique...

**M. LE MAIRE**.- Je vous remercie...

**M. INJEY**.- Je suis sur le PPP. Je vous le signale, c'est une information.

**M. LE MAIRE**.- J'ai fait part que j'accordais cinq minutes de temps de parole.

**M. INJEY**.- 99 ans, Monsieur le Maire. Vous avez peur de quoi, des chiffres ?

**M. LE MAIRE**.- De rien !

**M. INJEY**.- Alors, laissez-moi parler si vous n'avez peur de rien.

**M. LE MAIRE**.- Cela fait deux ans que vous parlez...

**M. INJEY**.- Cela ne fait pas deux ans mais depuis le 17 décembre 2010.

**M. LE MAIRE**.- Vous perdez encore du temps... je vous laisse 15 secondes pour terminer.

**M. INJEY**.- Je ne perds pas du temps. Ce sont des finances publiques, Monsieur le Maire, nous parlons d'un budget qui va coûter 345 M€ à la ville.

**M. LE MAIRE**.- Monsieur Mari a été beaucoup plus raisonnable.

**M. INJEY**.- Monsieur Mari n'a fait que survoler le sujet. Moi, je vais dans le détail.

**M. LE MAIRE**.- Concluez.

**M. INJEY**.- Non, je ne vais pas conclure, Monsieur le Maire. Je conclurai dans 27 ans quand nous récupérerons le stade, si nécessaire.

En l'état actuel des choses, un rapport va sortir sur le PPP concernant les marchés juteux des prisons. Juste une remarque : on considère que les deux tiers des budgets de la direction pénitentiaire interrégionale de Lille sont absorbés... deux tiers du budget...

*(Manifestation de personnes dans le public)*

**M. LE MAIRE**.- La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à 10 h 10, est reprise à 10 h 13)*

**M. LE MAIRE**.- Mes chers collègues, si voulez bien regagner vos places. Je rouvre la séance.

Monsieur Injey, très sereinement et calmement, les trois quarts des choses que vous avez évoquées sont en dehors du sujet – je vais vous redonner la parole – sur lequel nous nous exprimons. Ce qui est important dans la démocratie et son exercice, c'est que l'on parle des sujets qui sont à l'ordre du jour. Il s'agit de s'exprimer sur le rapport du commissaire enquêteur, ce n'est pas ce que vous faites parce que vous vous exprimez sur des sujets dont vous dites vous-même « *je sais bien que la commission n'a pas abordé ce sujet parce que ce n'est pas de sa compétence, mais j'ai quand même envie d'en parler* ». Vous en êtes à 6,43 minutes de temps de parole alors que j'avais indiqué un accord de 5 minutes par groupe. Soyez raisonnable et tout ira bien.

Les autres assemblées régionales pratiquent de cette manière lorsque Madame Estrosi-Sassone s'exprime au Conseil régional sous la

présidence de Monsieur Vauzelle pour parler. *Vous vous en fichez ? C'est le même règlement intérieur et ils coupent le micro au bout de cinq minutes sur l'avenir de la métropole Nice Côte d'Azur et moi, je ne cesse de me montrer extrêmement tolérant, je vous demande par respect pour tout le monde : ce que vous dites, vous pouvez le faire de manière concise et nous respecterons chacun la parole de ceux qui s'exprimeront ici. Le commissaire enquêteur a rendu les conclusions, c'est une commission indépendante. Ce que vous dites n'est pas à mon égard ni à celui de la majorité mais à l'égard d'une commission indépendante qui a rendu son rapport. Cela ne me fait pas de peine et cela ne peut en faire qu'au commissaire enquêteur dont il semblerait que vous le suspectiez de ne pas être un homme indépendant, ni la commission qui a statué. Cela n'est pas très gentil ni respectueux à l'égard des institutions de la république et nous ne faisons pas partie de celles-ci aujourd'hui, en l'occurrence.*

Je vous redonne la parole, essayez de conclure proprement et tout ira bien.

**M. INJEY.**- Pour un sujet qui va nous entraîner pendant 99 années, permettez-moi de finir en trois minutes.

Le problème majeur de ce projet et sur lequel la commission d'enquête n'a pas osé s'exprimer, c'est le montage financier et le coût pour la collectivité publique, faut-il le rappeler en quatre chiffres : 60 M€ d'apport d'argent public, le versement d'une redevance de 10 à 11 M€ pendant 27 ans, soit au total 345 M€ auxquels il faudrait ajouter le cadeau du programme immobilier d'accompagnement pendant 99 ans : 30 000 m<sup>2</sup> SHON.

En définitive, mais comme la commission d'enquête ne donne pas d'avis, force est de constater que c'est un véritable endettement camouflé pour les collectivités locales qui risque à terme de faire exploser la réalité de la dette publique.

La dernière remarque concerne la plaine du Var, la commission d'enquête se montre assez optimiste sur l'aspect environnemental et écologique. Je ne rentre pas dans le détail, mais lorsque nous mettons bout à bout ce projet, une question aujourd'hui s'impose : qu'est-ce que nous faisons de la Plaine du Var ? L'écoquartier adjacent au stade, 13 hectares à urbaniser, zone AUD sur le PLU avec comme critère de présentation à la page 257 : « la hauteur maximale des constructions sans limite pour des questions de conception architecturale et le coefficient d'occupation des sols n'est pas fixée de manière à permettre la plus grande innovation ». Je pose solennellement le sérieux sur l'enquête publique compte tenu de ce qu'il y a dans le PLU et de l'incidence environnementale.

Progressivement, se dessine un vrai projet pour la Plaine du Var, une accumulation de parking et de grandes surfaces avec au milieu un stade – certainement très beau architecturalement – une sorte de caution sportive de tout le reste avec au passage la disparition d'une véritable agriculture, mais c'est l'objet d'une motion.

Monsieur le Maire, pour ces raisons, le bien-fondé sportif, le coût pour les finances publiques, le montage juridique et financier, enfin la conception qui sous-tend votre projet à savoir transformer cette vallée en gigantesque zone commerciale, nous voterons contre cette délibération dont le titre est d'ailleurs mal rédigé. Ce que vous nous proposez n'est pas une déclaration de projet d'intérêt général mais d'intérêt privé.

**M. LE MAIRE.** - Très bien, je vous remercie.

Monsieur Chauvet.

**M. CHAUVET.** – Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire court parce que je vais rester dans le sujet, c'est-à-dire dans la délibération. Vous l'avez évoqué tout à l'heure : 23 délibérations, tout a été dit et le contraire de tout. Aujourd'hui, pour reprendre une expression employée à la télévision, nous ne sommes pas là pour refaire le match ! Le PPP s'est jugé, le coût financier dont acte, tout cela a été dit et contredit.

Aujourd'hui, j'en reste sur la délibération. Vous nous demandez deux choses. Premièrement, déclarer cette opération d'intérêt général. La réponse est oui. Il me paraît de l'intérêt général de faire un grand stade, oui. Peut-être, cela heurte-t-il quelques intérêts particuliers – il est vrai et c'est possible – mais c'est souvent le cas malheureusement. L'intérêt général entrechoque quelquefois quelques intérêts privés, mais la réponse est oui incontestablement.

Je vois dans la faible réponse que les Niçois ont apporté dans le cadre de l'enquête, vous l'avez rappelé tout à l'heure par les chiffres, le fait qu'ils ont intégré que le Nice Olympic Stadium sera fait et qu'il répond quelque part à l'intérêt général de la ville.

La deuxième partie de la délibération est de prendre acte des dispositions que vous comptez prendre pour tenir compte des remarques des commissaires enquêteurs. Je m'arrête un instant pour dire ceci : il y a trois mois, je m'étais opposé – plus exactement – je m'étais abstenu après avoir marqué une crainte sur notamment le nombre de places de stationnement qui me paraissait insuffisant. À ma façon, j'avais manifesté puisque j'avais saisi les juges sur cette question. Aujourd'hui, le dossier revient dans des conditions, il est vrai, différentes parce que je lis dans le projet de délibération que la communauté urbaine est intervenue. Elle est intervenue le 22 avril pour délibérer et ajouter quelque 3 144 places de stationnement. Lorsque nous étions ici, le 8 avril, nous n'avions pas cette information et nous l'avons aujourd'hui. J'en prends acte avec satisfaction parce qu'elle répond à la crainte presque essentielle qui était la mienne : l'insuffisance des places.

VINCI, je l'observe dans le dossier également, ajoute 2 000 m<sup>2</sup> à ce titre-là pour faire des places de stationnement et – c'est votre délibération –

la mairie va mettre en place un système très précis pour coordonner les va-et-vient entre les différents parkings mis à disposition.

Globalement, je retire satisfaction de la façon dont aujourd'hui le projet est présenté et je pose simplement à Monsieur l'Adjoint une question qui me paraît demeurer car la délibération me semble imprécise à ce sujet. Vous annoncez la voie de 40 mètres, dans un proche avenir, avec en son milieu le TCSP. Est-ce du long terme ou du moyen terme ? Aujourd'hui, êtes-vous en mesure de nous préciser le calendrier ? Par avance, merci de la précision.

**M. LE MAIRE**.- Merci pour cette intervention qui est restée sur le fond du rapport du commissaire enquêteur, comme il se devait pour cette séance du conseil et qui a abordé les vrais problèmes posés dans les recommandations du commissaire enquêteur.

Je ne doute pas un seul instant que le dernier intervenant à s'exprimer, Monsieur Allemand en fasse de même. Vous avez la parole, mon cher collègue.

**M. ALLEMAND**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous devons nous prononcer ce matin sur une délibération très importante puisque c'est celle d'une déclaration de projet d'intérêt général concernant à la fois le Nice Stadium et le musée national du sport. C'est une étape importante puisque les conclusions de l'enquête publique étaient indispensables pour la poursuite de la délivrance de ce permis de construire.

Cette enquête publique s'est déroulée du 16 mai au 17 juin. Vous avez donné vous-mêmes les chiffres : 54 avis, c'est très peu pour une ville de plus de 300 000 habitants et cela ne plaide pas en faveur d'un projet qui mobilise les Niçois.

La commission d'enquête a remis, le 11 juillet 2011, son rapport avec un avis favorable assorti de plusieurs recommandations. Permettez-moi de saluer l'efficacité de nos services et en même temps de faire part de mon étonnement devant une telle réactivité. Les conclusions sont rendues publiques le 11 et la délibération répondant à toutes les interrogations de la commission d'enquête est éditée le 18 juillet à 15 heures 34. En quatre jours, vous avez répondu à tout ! Ce n'est pas de Nice dont vous êtes maire mais de Lourdes !

*(Rires)*

**M. LE MAIRE**.- Franchement, vous m'en prêtez beaucoup.

**M. ALLEMAND**.- Nous avons donc lu avec attention les conclusions de l'enquête publique et vos réponses, nous n'en sommes pas satisfaits.

Concernant les questions liées à la maîtrise des pollutions, vous avez répondu très précisément sur les problématiques inhérentes à la tenue du

chantier, en ne prenant pas moins de 15 dispositions. Nous déplorons que le commissaire enquêteur évacue d'une phrase ce qui, à notre sens, est l'essentiel : la protection de la nappe phréatique. « Aucun risque » conclut l'enquête publique, cela n'est pas notre avis ni celui de Mari-Luz Hernandez-Nicaise, nous pensons l'inverse. Nous maintenons nos réserves. Nous sommes en face de la zone de captage de la rive droite du Var qui alimente Nice et Saint-Laurent du Var en eau potable et proche des futurs sites de captage programmés sur Saint-Isidore. Or, il y a des flux, une nappe phréatique est un tout, le risque existe.

Deuxième remarque concernant la desserte du stade. Je suis désolé mais vos réponses ne lèvent aucune interrogation. Lors du Conseil municipal du 8 avril, vous annoncez 1 850 places au stade plus des parkings périphériques : le P1, le P4, le stade de l'Ouest, le P5, René Cassin, Space soit 3 316 places à desservir par des navettes rajoutées aux places sur le stade, cela faisait un total de 5 166. Dans la délibération du jour, il est mentionné 450 places de parking souterrain, 180 réservées à l'UEFA, 945 de parking couvert, 275 sur un parking à côté plus les parkings à la périphérie soit 3 144 places ; si on rajoute le tout, nous sommes à 4 994 places soit un peu moins. Votre « trouvaille », parce qu'il s'agit bien de cela, est d'y rajouter 2 930 places des différents parcs de stationnement de la ville. C'est écrit comme cela. Lesquelles ? La délibération ne le dit pas mais 2 930 places, c'est considérable et ce sont des places très éloignées du stade, par définition, qui nécessiteront la mise en place de navettes affectées ou un renforcement du transport en commun urbain.

Monsieur le Maire, ce sont des places virtuelles. Vous raisonnez comme si, par enchantement, tous les parkings de la ville étaient vides et réservés les soirs de match aux spectateurs. C'est peut-être vrai pour les parkings en périphérie mais pas sur les parcs de stationnement de la ville. Vous êtes sur une capacité purement théorique.

Une information importante se trouve dans le rapport de la commission d'enquête. Les objectifs en termes de fréquentation sont : 35 000 pour la coupe d'Europe – je n'analyse pas cette hypothèse – 20 000 spectateurs pour les matchs de championnat. C'est beaucoup sachant que sur les 50 dernières années, la meilleure moyenne annuelle a été de 15 000 et celle de la saison passée est entre 8 et 9 000. Des études nous montrent que 75 % des spectateurs viennent au stade en mode de transport individuel, cela veut dire sur la base de l'option retenue par le commissaire enquêteur : 15 000 personnes.

Si l'on considère que les places au stade absorbent 5 à 6 000 spectateurs, il en reste 9 000 à monter en navettes. À 100 personnes par navette, cela représente 90 rotations sur une fréquence toutes les cinq minutes, c'est déjà un haut niveau de service, cela fait 12 à l'heure. Je ne parle pas des parkings en ville. Cela ne me paraît pas possible en l'absence des lignes 2 et 3 du tram seules susceptibles de renverser la vapeur et de privilégier les modes d'accès en transport public. Nous sommes sur un modèle mixte rendu possible

par la voie d'accès de 40 mètres avec des lignes TCSP en centre, mais ce système mixte ne peut répondre à tous les besoins, il a des limites. Or, la ligne 2 n'est prévue au mieux qu'en 2016.

20 000 spectateurs, c'est entériner le fait que dans le meilleur des cas le stade sera à moitié vide pour les matchs de championnat. Un stade à moitié vide pour remplir votre Eco-Vallée.

Venons-en maintenant – et je conclurai – à l'appréciation pour le moins étonnante du commissaire enquêteur sur l'opportunité du montage PPP et son coût excessif. Il indique que la commission d'enquête n'a aucune légitimité pour juger le coût de ce projet, mais pire que ce qu'a dit Robert Injey, il cautionne quand même en disant « *il constate que le coût portant sur la construction d'autres grands stades est équivalent : Lille, Strasbourg et Lyon* », c'est étonnant. La commission d'enquête oublie, par exemple, Bordeaux qui vient de présenter son projet : 43 000 places pour 168 M€ soit 3 900 euros la place, à Nice : 245 M€ pour 35 000 places, c'est 7 000 euros la place. Une place de stade à Nice revient pratiquement deux fois plus cher qu'à Bordeaux pour des projets tout aussi ambitieux axés sur le développement durable. Cerise sur le gâteau, c'est le même groupe qui construit : le groupe VINCI. Félicitations pour la négociation que vous avez menée.

Avec le même groupe VINCI, un projet aussi ambitieux, le prix d'une place va coûter deux fois moins cher à Bordeaux qu'aux contribuables niçois. Alain Juppé a bien mieux négocié que vous. Ce stade coûtera 3,850 M€ de redevance aux Bordelais, le nôtre pratiquement 8 M€ par an sur 27 ans. Quand on sait que la hausse des impôts locaux, Monsieur le Maire – 17 % que vous avez votés en 2009 – rapporte un produit fiscal supplémentaire de 30 M€ par an, cela veut dire que le prix du stade est l'équivalent de huit à neuf années d'impôts supplémentaires que vous allez demander aux Niçois. C'est le produit fiscal supplémentaire de tout votre mandat que vous avez ponctionné dans nos poches qui ne suffira même pas à payer la totalité du stade. C'est par la hausse des impôts que vous allez financer ce projet, un stade qui va rapporter à VINCI :

- 245 M€ au titre du PPP,
- 90 à 120 M€ au titre du loyer versé par le club,
- 101 M€ d'exploitation des 29 000 mètres carrés de surfaces commerciales et de bureaux, soit plus de 450 M€ au total.

Si nous ajoutons à cela – ce sera ma dernière phrase – le fait que ce qui permet le partenariat public privé, que le seul service public est le musée national du sport dont aucun Niçois n'a jamais parlé, notre groupe ne voit pas l'intérêt général dans ce dossier. L'intérêt du groupe VINCI, oui, mais l'intérêt général et celui des contribuables, non. Nous voterons donc contre.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- Je voudrais compléter très brièvement l'exposé de Patrick Allemand par une courte intervention sur le

musée national du sport. J'avais déjà dit que je considérais que ce musée était l'alibi d'un contrat de partenariat public privé et qu'il risquait davantage d'alourdir la facture du contribuable que de contribuer réellement à une vraie mission d'éducation. Nous héritons d'une entité virtuelle en termes de muséologie, le rapport national de la Cour des comptes s'en était amplement expliqué et le problème est donc : comment allécher les contribuables au point de leur faire avaler une pilule de 250 000 € pendant 30 ans, soit 7,5 millions, sans parler des salaires et de la gestion des collections qui, si elles se calquent sur l'exemple parisien, coûtera au moins 900 000 euros par an sur 30 ans soit 27 millions.

J'ai découvert cette semaine – et je suis allée voir – on nous propose actuellement au parc Phoenix une sorte de préfiguration d'une salle du musée. Jugez donc de l'intérêt de cette première collection. Dans la salle d'exposition, des photos affichent des petits objets de nombreux mannequins représentant monsieur Christian Estrosi en tenue de motard à côté de sa moto. Les objets présentés : coupes, médailles, t-shirts, raquettes de tennis et autres babioles concernent essentiellement des sportifs connus de la Côte d'Azur, pour la plupart bien vivants, ce qui est pour le moins un paradoxe lorsque l'on parle d'un musée ; Yannick Noah, Camille Muffat, Victoria Ravva, etc. Nous pouvons aussi admirer des cartes du tour de France cycliste quand il passait à Nice et autres souvenirs. Je dois dire que les textes explicatifs sont pauvres, peu lisibles si vous n'avez pas une bonne vue et bien sûr, il n'y a aucun dispositif interactif. Le seul item, qui suscitait visiblement un intérêt, était une camionnette de la caravane publicitaire du tour de France, c'est peu.

Il me reste à souhaiter que les expositions futures ne ressemblent en rien à celle du parc Phoenix et que celle-ci ne détourne pas, au contraire définitivement, quelques Niçois sans parler des tours opérateurs qui sans nul doute sont sur les starting-blocks pour faire visiter ce nouveau musée.

Au risque de me répéter, je ne peux qu'établir un parallèle entre ce musée et les sommes que nous allons y engloutir ainsi que le sort fait aux riches collections, plusieurs millions d'objets dont certains uniques au monde de notre muséum d'histoire naturelle.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Cette fois, Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole.

**M. PHILIP.**- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer de répondre d'un point de vue général puisqu'il y a des recoupements entre vos interventions.

Le Maire l'a rappelé, il ne faut pas de confusion dans nos débats. Il s'agit bien aujourd'hui, dans la délibération proposée, de se prononcer sur le rapport de la commission d'enquête. Encore une fois, nous pouvons refaire à chaque séance le débat de fond et le maire a rappelé le nombre de séances que nous avons eues, donc parler d'opacité, etc. comme vous le faites, avec le

nombre de séances de concertation qui a pu se dérouler sur le sujet, cela n'est pas tout à fait exact. Je répondrai sur les aspects qui relèvent de notre délibération.

Mis à part Monsieur Chauvet, pour les autres intervenants, vous êtes d'accord pour remettre en question l'appréciation d'une commission d'enquête totalement indépendante nommée par le président du tribunal administratif ; c'est très étonnant de la part de responsables d'une collectivité, d'élus puisque – encore une fois – on peut avoir des débats sur les positions prises par la ville de Nice auquel ce lieu est affecté, mais remettre en question les compétences d'une commission totalement indépendante est d'un autre registre. Je tenais à le souligner. Vous avez beaucoup insisté sur le sujet et c'est le fond de vos interventions respectives.

Sans rentrer dans le détail, Monsieur Mari, les Français ont le moral bas, etc. Aujourd'hui, on rencontre des personnes chaque jour dans la rue de notre belle ville, pas plus tard qu'hier, quelques interventions ont eu lieu qui n'avaient rien à voir avec le sujet d'aujourd'hui. Hier, j'étais dans la plaine du Var avec les agriculteurs et les représentants élus des agriculteurs, la Chambre d'agriculture, j'ai rencontré des personnes tout à fait positives qui n'avaient pas le moral bas – au contraire – qui étaient très porteurs de projets sur ce territoire en accord avec ceux que nous engageons dans le cadre de l'OIN.

La desserte du stade, vous vous inquiétez comme d'autres collègues, nous nous en sommes inquiétés aussi. Vous avez eu de nombreux rapports et avez vu, c'est une réponse aux autres interventions, une simulation dynamique de dessertes du stade effectuée suite aux premières observations faites par plusieurs services. Cette simulation dynamique a parfaitement montré que le dispositif proposé qui découlait des délibérations que l'on a prises fonctionnait parfaitement notamment dans la desserte du stade à partir de l'organisation des parkings telle qu'elle a été prévue, avec des parkings sur le site, des parkings en périphérie du stade et des parkings plus éloignés à un ou deux kilomètres du stade. Ces études menées par un bureau d'études compétent en la matière ont été contrôlées par le service de l'État, la DDTM et par le CETE d'Aix, ont donné leur accord et montré que cela fonctionnait sur les différentes configurations de jauge du stade, à la fois en match habituel mais aussi lors de manifestation exceptionnelle. Nous avons toute l'assurance sur ces éléments techniques et la commission d'enquête, très justement, a estimé que ces études convenaient parfaitement et répondaient aux questions posées contrairement à ce que vous indiquez.

Je rappelle toutefois qu'aujourd'hui, lorsque des grands spectacles ont lieu à Nikaïa avec 50 000 spectateurs, on trouve des dispositions pour faire en sorte que l'on puisse desservir en ayant conscience d'être dans des situations exceptionnelles dans le cadre de ces jauges.

Sur l'aspect parking, je viens d'y répondre puisque nous avons la répartition proposée dans la délibération. En terme environnemental, la

commission l'a souligné mais cela a été évoqué par des structures administratives qui ont été consultées dans ce dossier, la répartition du stationnement en plusieurs poches plutôt qu'en concentration va à l'encontre de ce que vous indiquez, de dire : « on veut faire dans cette plaine du Var que des parkings et des commerces », ce n'est pas du tout l'objet et les dispositions prises vont à l'encontre de ce dispositif que vous semblez indiquer et craindre.

Sur l'aspect de la voie de 40 mètres, il y a plusieurs phases de réalisation. Une enquête publique est en cours et finira le 1er août. Je précise qu'à l'initiative du maire de Nice, avant l'enquête publique, l'ensemble des propriétaires concernés par la phase nord qui est à l'enquête publique aujourd'hui ont été reçus en mairie. Le maire, président de Nice Côte d'Azur, a décidé de mettre à disposition de l'ensemble de ces personnes les services techniques de Nice Côte d'Azur pour répondre à l'ensemble de leurs questions afin qu'ils puissent aborder l'enquête publique avec tous les éléments nécessaires de compréhension sur ce sujet.

Cette enquête publique finit le 1<sup>er</sup> août. Le commissaire enquêteur devrait nous remettre son rapport début septembre, nous prendrons ensuite des délibérations en conseil municipal et en conseil communautaire qui devraient se dérouler en septembre - octobre. La DUP suivra ensuite avec les acquisitions et une réalisation sur la partie nord puisque nous avons l'emprise foncière qui touche le stade à sa livraison en 2013. Nous commencerons les travaux dès la délivrance du permis de construire et pour l'autre partie, ce sera en 2013-2014. Nous sommes bien dans le calendrier pris en compte dans le cadre de l'étude dynamique de desserte du stade sur lequel nous avons eu l'accord de l'ensemble des participants, notamment des services de l'État et du CETE.

Monsieur Allemand, plusieurs éléments évoqués concernent votre intervention. J'aurais tendance à dire que la réponse à certaines de vos observations est dans l'expression des Niçoises et Niçois.

*(Manifestation de personnes dans le public qui sont priées par les huissiers d'évacuer la salle)*

Vous avez l'exemple typique de la différence entre une concertation démocratique... non, ce ne sont pas les Niçois qui s'expriment, car ceux qui le font vont à l'enquête publique ou dans les concertations. Nous sommes dans un système où une majorité s'exprime et c'est celle-ci qui est prise en compte par la démocratie et dans le cadre de ce dossier notamment, mais comme sur les autres.

Sur ces éléments, la réponse est claire dans la participation des Niçoises et Niçois à la première concertation menée à l'initiative du maire de Nice et sur les réponses faites. Nous avons rappelé que 75 % des personnes qui s'étaient exprimées étaient favorables à ce projet. Une enquête publique a eu lieu et vous avez noté très justement le nombre réduit de personnes qui s'y sont rendues. Cela exprime tout simplement que les personnes ont trouvé que ce

projet convient à la ville et fait partie des projets d'intérêts généraux de cette ville.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais évoquer dans le cadre de ce dossier.

**M. LE MAIRE**.- Je vous remercie. Je vais terminer en complétant un peu.

Je ne doutais pas un seul instant que cette séance du conseil municipal dérive de l'objet même de notre réunion, chacun ayant envie d'utiliser ce rendez-vous pour faire avancer ses lignes politiques propres. Cela est dommage puisque, encore une fois comme l'a rappelé si bien monsieur Chauvet, il s'agit de se prononcer sur l'intérêt général.

De deux choses l'une, tout à l'heure lorsque vous vous prononcerez, vous direz aux Niçois et c'est la seule chose qu'il y aura à retenir : si après les conclusions du commissaire enquêteur et de la commission indépendante, vous jugez ce dossier d'intérêt général ou pas. À partir de là, jusqu'au jour de sa livraison, de son inauguration voire du prochain scrutin local, les Niçois sauront qu'untel ou untel a jugé ce qui était d'intérêt général ou pas. Sur tous les autres sujets, nous nous sommes prononcés et pouvions avoir des désaccords sur la procédure de financement, sur le lieu d'implantation, sur le choix d'acheminement des usagers futurs, sur la présence et la cohabitation avec une éco-cité et tout cela, nous l'avons dit au fil des conseils municipaux.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une chose à dire : après que la commission d'enquête publique ait rendu son rapport, est-ce que l'on estime qu'il est d'intérêt général ou pas ? C'était le seul sujet. Encore une fois, je veux savoir de quoi nous parlons parce que nous pourrions être dans une séance où nous soyons obligés de répondre au commissaire enquêteur, parce qu'il nous aurait adressé des injonctions, où nous serions obligés de remettre totalement en cause la philosophie du stade et puis, parce que l'on aurait eu un avis défavorable, une séance où l'on aurait presque pu ne pas apporter les précisions apportées par Alain Philip puisque nous avons un avis favorable assorti de recommandations qui sont à suivre pendant le chantier. Rien n'est exigé de notre part aujourd'hui de préciser, par avance, comment nous entendions demander au maître d'ouvrage de respecter ces recommandations. Il nous suffisait de demander à notre administration de veiller, auprès du maître d'ouvrage, à ce qu'elles soient bien respectées.

Dans le souci de transparence qui est le mien, j'ai souhaité que nous indiquions dans un rapport que nous allions prendre en compte ces recommandations et les appliquer de telle et telle manière. Rien ne nous y obligeait aujourd'hui. J'aurais pu me contenter de vous dire, les recommandations sont celles-ci : nous demanderons au maître d'ouvrage et à nos services d'y veiller, point. Nous les avons listées et sommes allés au fond du

fond, du fond, du dernier petit, petit détail tel qu'ils vous ont été présentés par Alain Philip.

Il m'est arrivé parfois de me dire : ont-ils raison ou aurions-nous tort par rapport à certaines remarques que vous avez pu faire ou certains de ceux qui sont allés cosigner le registre des consultations ont raison ? Si le commissaire enquêteur leur donne raison, la démocratie et la loi sauront qu'on le respecte. Il se trouve que pour ceux qui ont formulé, pendant ces 23 débats que nous avons eus qui étaient critiques et contestés, le commissaire enquêteur les a balayés. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable et forcément, cela n'est pas une satisfaction pour tous, sauf pour ceux qui comme monsieur Chauvet constatent d'abord que nous avons pris des mesures complémentaires qui ne relèvent pas de la Ville de Nice, mais de la communauté urbaine puisque tout ce qui est stationnement et voirie, nous sommes dans le domaine communautaire. C'est bien pour cela que la métropole serait une avancée considérable, pourquoi ? Parce que dans ce domaine, par exemple, la métropole aura non pas seulement la compétence telle que c'est le cas pour la communauté urbaine aujourd'hui de la voirie communale devenue communautaire, mais de toutes les voiries, puisque nous serons gestionnaires par exemple de la 6202, 6202bis et de tout le réseau de voirie départemental qui achemine déjà des véhicules vers la voirie communautaire. En étant le seul gestionnaire de tout cela, nous serons donc plus forts.

Ensuite, ce sera une avancée importante par rapport à la représentativité de notre conseil municipal, là où ce dernier ne peut pas siéger à la communauté urbaine, la quasi-totalité du conseil municipal sera représentée à la métropole. Dire, pour ceux qui la contestent, on n'a pas envie d'y siéger et en se plaignant aujourd'hui de ne pas siéger à la communauté urbaine, alors que demain la métropole vous permettra de débattre des sujets que vous n'avez pas vu passer ici, mais dont vous avez pris connaissance – ce qui a amené monsieur Chauvet à faire ces remarques et donc à rectifier certaines observations – c'était un aparté ; mais ce sera une évolution en termes de transparence et de démocratie qui fait que sur d'autres sujets à venir comme sur celui-là puisque la métropole aura à le suivre en matière de stationnement et de déplacement. C'est une avancée importante qui permettra à tous ici, sur quelques bancs où vous siégez, de pouvoir y participer et en assurer le suivi et la continuité.

Ayant dit cela, je veux vous préciser quelque chose. J'évacue le musée du sport, Madame Hernandez-Nicaise, car franchement, le débat de ce matin n'est pas celui-là ni de dire qu'une petite exposition ludique de l'été était la configuration du musée national des sports. En revanche, si pour vous à chaque fois prendre un prétexte futile pour caricaturer ce qui nous permettra de disposer en nombre de pièces de collection une fortune extraordinaire au moment où se déroule le tour de France qui est mythique, et que non seulement le musée national du sport va transférer toutes les collections qui ne sont pas exposées aujourd'hui puisque Paris n'a pas de surface et que le ministère de la Jeunesse et des Sports ainsi que le musée national des sports ont jugé que nous

étions peut-être le lieu le plus représentatif. Le groupe Amaury qui a lui-même son propre musée de l'histoire du tour de France se propose de mettre dans le musée national du sport l'histoire du tour de France, avec tout ce que cela incarne, que nous ayons demain :

- 281 peintures,
- 473 sculptures,
- 17 977 affiches,
- 3 615 dessins,
- 3 998 estampes,
- 588 philatélies,
- 11 138 accessoires,
- 2 048 vêtements et accessoires vestimentaires,
- 161 trophées et coupes,
- 3 698 médailles et insignes,
- 407 jeux et jouets,
- 1 753 pièces diverses et là-dedans si l'on décrit aussi bien les vélos, les tenues de Jacques Anquetil, de Raymond Poulidor, les équipements, les skis avec lesquels Jean-Claude Killy a été triple champion olympique, etc.

Et que ce soit notre ville qui ait la fierté d'avoir tout cela au nom de la France, non Madame Hernandez-Nicaise, je ne vous laisserais pas caricaturer les choses à partir d'une toute petite exposition de l'été qui n'est en rien, ni la configuration, ni le reflet du musée national des sports.

Maintenant, qu'il me soit permis simplement de rappeler le préambule de l'enquête qui indique que la commission d'enquête désignée pour conduire celle-ci a travaillé, en toute impartialité et indépendance et affirme n'avoir aucun intérêt d'aucune sorte dans le projet de construction du grand stade de Nice. Pour certaines voix qui se sont exprimées, oser dire à des personnes qui déontologiquement prennent des risques importants parce que, imaginer un conflit d'intérêts pour un seul d'entre eux et que ce soit découvert par la suite – je me tourne vers quelques brillants juristes qui sont dans la salle – ce sont des vies entières qui seraient brisées. Aussi, que vous vous permettiez de dire que le rapport fourni par le commissaire enquêteur est partial, alors que cette indépendance est une règle incontestable pour chaque camp d'infrastructure qui fait l'objet de ce type de procédures ou pour chaque réalisation, car il n'y a pas que le stade qui fasse l'objet d'enquête. Je suis très

surpris que, sur le rapport d'un commissaire enquêteur, certains conseillers municipaux osent s'exprimer comme vous l'avez fait, il y a tant de sujets sur lesquels nous nous exprimons traditionnellement : les universités, les écoles, les gymnases et équipements sportifs et culturels, c'est la première fois que j'entends des conseillers municipaux mettre en cause l'impartialité d'un membre d'une commission d'enquête. Je vous ai entendu clairement et c'est noté au procès-verbal.

**M. ALLEMAND.**- Personne n'a mis en cause son impartialité. Nous ne sommes pas d'accord avec ces conclusions, ce n'est pas la même chose.

**M. LE MAIRE.**- Si vous ne la mettez pas en cause, pour répondre à Monsieur Injey qui a souhaité s'exprimer sur le plan financier alors que cela n'est pas l'objet du rapport, nous nous sommes exprimés dans d'autres séances, cela n'est pas l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Je rappelle : l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire du grand stade de Nice prise en application des articles L 123.1 et R 123.1 du code de l'environnement et prescrite par arrêté préfectoral du 27 avril 2011 s'est déroulée de telle date à telle date et a permis de recueillir les observations du public, ses suggestions et ses contrepropositions au projet, point. C'est du projet dont il s'agit et pas des aspects financiers.

Puisque vous abordez les aspects financiers, Monsieur Injey comme Monsieur Allemand, et que cela n'est pas le sujet d'aujourd'hui sur lequel nous nous sommes déjà exprimés, je ne vous permets pas de dire qu'il s'agirait d'un camouflet en disant que nos budgets n'auraient pas l'ensemble de la traçabilité du financement du projet. Je ne vous le permets pas et il ne peut pas s'agir d'un camouflet. Depuis 2011, dans chaque budget et chaque année, il y aura une inscription budgétaire du montant du PPP. Aussi, ce que vous avez dit est faux tout simplement et j'en apporte la démonstration.

Ensuite, Monsieur Injey, vous parlez de choses très parcellaires puisque vous prenez la première phrase de certaines observations en donnant le sentiment que le commissaire enquêteur ne serait pas allé au bout des choses. Par exemple, vous dites concernant la jauge du Nice Stadium : « *la commission d'enquête rappelle également que la décision de construire une structure comme celle proposée ne découle pas seulement des résultats sportifs du club résidant, point. Qui au demeurant peuvent varier d'une année sur l'autre* ». Vous vous arrêtez là. « *Mais bien davantage, continue le commissaire enquêteur, d'une volonté politique de faire participer la ville à des événements de portée internationale* ». S'agissant du coût, vous continuez dans votre intervention de dire « *la commission d'enquête n'a aucune légitimité pour juger du coût de ce projet* » et vous vous arrêtez là. Vous vous arrêtez à cette lecture, vous, mais vous oubliez de compléter... oui, ne faites pas la moue, comme si cela était un simple oubli.

**M. INJEY.**- Je ne fais pas la moue, mais je parle des collectivités locales.

**M. LE MAIRE.**- Je dois vous rafraîchir la mémoire, Monsieur Injey. La commission d'enquête n'a aucune légitimité pour juger du coût de ce projet et le commissaire enquêteur continue « *elle constate simplement – et j'attire l'attention de tous sur cette phrase qui est capitale et cruciale – que le coût portant sur la construction d'autres grands stades : Lille, Strasbourg et Lyon voire simplement d'agrandissement de stades Marseille recouvraient des sommes sensiblement équivalentes* ». C'est-à-dire que vous avez essayé de démontrer que notre stade était plus cher que les autres, que la commission d'enquête n'avait pas la légitimité à juger du coût et vous vous arrêtez là.

Il y a une espèce de mensonge par omission en oubliant de préciser que le commissaire enquêteur disait « *la commission constate que le coût recouvrait des sommes sensiblement équivalentes aux autres réalisations de notre pays* ».

**M. INJEY.**- Combien y a-t-il de places à Lyon ou à Lille ?

**M. LE MAIRE.**- Je vous parle du coût par place. Encore une fois, ne me demandez pas à moi, mais prenez rendez-vous avec le commissaire enquêteur, si vous voulez.

Dans ce prolongement, puisque certains veulent fausser les choses et notamment monsieur Allemand qui parle du stade de Bordeaux, c'est amusant. Il y a trois ans de cela, je me grattais un peu la tête et me disais comment il fait pour annoncer des chiffres qui ne sont pas ceux dont je dispose ? Maintenant, nous connaissons tout et vous ne piégez plus les personnes ! Vous annoncez le hors taxes d'un côté et le TTC de l'autre donc forcément, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lorsque monsieur Allemand vous dit « *le stade de Nice, c'est 245 M€, celui de Bordeaux c'est 168 M€* » alors vous dites, oui c'est vrai, peut-être... Je rappelle que les 245 M€ qu'il annonce pour Nice sont en TTC et les 168 M€ annoncés pour Bordeaux sont hors taxes. Pour beaucoup d'entre vous, vous avez l'habitude maintenant. Or, la réalité est que le stade de Bordeaux si vous rajoutez la TVA, c'est 201 M€ TTC.

**Mme GAZIELLO.**- Pour 43 000 places.

**M. LE MAIRE.**- Je poursuis. C'est 201 M€ TTC sans parking puisque votre préoccupation majeure de ce matin concernait les places de stationnement. Bordeaux, c'est 201 M€ TTC sans parking ; Nice, c'est 245 M€ TTC avec les parkings. Monsieur Allemand oublie de le dire.

Lorsque vous mettez en cause le bon fonctionnement de la démocratie en disant « *il n'y a que 54 contributions* ». Monsieur Allemand, si dans Nice à part les trois ou quatre excités que vous avez infiltrés illégalement dans le public aujourd'hui, dans une ville de 380 000 habitants, il y avait autant

d'opposants au stade que cela, pendant deux mois ils avaient tout le loisir de le dire au forum de l'urbanisme. Dans une ville de 380 000 habitants, si nous n'avons pas eu plus de 9 ou 13 oppositions dans les contributions, il ne doit pas y avoir beaucoup de Niçois qui contrairement à ce que vous affirmez ici soient opposés à ce projet. La démocratie n'est pas de faire de l'agitation dans le public, ce qui est interdit par la loi mais si l'on a envie de s'exprimer et montrer que l'on est fort dans ses arguments, c'est de prendre une plume, d'aller au forum de l'urbanisme et d'apporter des indications au commissaire enquêteur pour qu'il puisse, dans des conditions parfaitement transparentes, les prendre en compte. Ce n'est pas de faire un petit coup politique sous les caméras et photographes pour donner l'impression qu'il y aurait ici ou là une petite agitation qui d'ailleurs n'en a pas été une.

Enfin, quand vous osez me dire, Monsieur Allemand, et c'est plus grave : « *VINCI, votre négociation Monsieur le Maire avec VINCI* », c'est une expression pleine de sous-entendus alors que nous étions dans un dialogue compétitif et que je ne demandais pas mieux que les deux autres groupes concurrents nous permettent d'être à un niveau plus qualitatif encore qu'un stade à 100 % écologique. Cela a un coût dans le cahier des charges, mais ils n'ont pas voulu le jouer. Ils proposaient moins de places de stationnement.

**Mme GAZIELLO.** - On ne le sait pas.

**M. LE MAIRE.** - Si, vous le savez puisque j'ai donné le compte rendu du dialogue compétitif ou alors vous avez loupé une séance. Tout cela a été dit. Je n'ai pas eu de négociation et ai donné les notations et les sept critères. Sur les sept critères, un est arrivé, selon notre assistant à maîtrise d'ouvrage désigné par la commission d'appels d'offres présidée par madame Hernandez-Nicaise, à une notation supérieure sur chaque critère aux deux autres groupements. Non, cela n'était pas la négociation du maire de Nice et cela n'est pas très digne de dire et d'exprimer cela, Monsieur Allemand.

Maintenant, je rajoute encore un élément parce que cet aspect caméléon qui est le vôtre est tout à fait extraordinaire, nous dire « *Oui, la ligne 3... celle qui doit remonter* »...

**M. ALLEMAND.** - Deux et trois.

**M. LE MAIRE.** - « *Combien de temps il va falloir l'attendre ?* » comme si nous n'allions pas assez vite. Je reprends le procès-verbal de la communauté urbaine du 4 décembre 2009, propos de monsieur Allemand : « *Pourquoi je dis cela ? Parce que dans ma philosophie, en étant très cohérent, j'ai bien vu le parcours de la ligne que je considère comme n'étant pas prioritaire* ».

**M. ALLEMAND.** - La trois détachée de la deux !

**M. LE MAIRE.** - Vous avez dit que cette ligne n'est pas prioritaire et deux ans plus tard, d'un coup, elle le devient pour vous.

**M. ALLEMAND.**- Sans la ligne deux, elle est prioritaire, c'est l'ensemble qui est cohérent.

**M. LE MAIRE.**- Ensuite, parce qu'il faut aller au fond des choses sur les contributions, pardon... mais là aussi pour vous prendre en défaut sur les chiffres que vous avez annoncés...

La feuille que vous m'avez communiquée tout à l'heure...

Je vous rappelle les participations de l'État, puisque vous avez dit « *cela va coûter* » et vous avez dit comme si vous étiez le maire « *je vous annonce la hausse des impôts* ». Vous n'êtes pas le maire et je ne vous autorise pas à annoncer une hausse d'impôt que vous faites chaque année.

**M. ALLEMAND.**- Je n'ai pas annoncé une hausse d'impôt puisque vous l'avez déjà faite.

**M. LE MAIRE.**- Dans 20 ans, c'est sûr, mais comme vous en faites chaque année depuis 10 ans. Tout ce que je peux vous dire, c'est que sur ce stade l'État apporte une participation de 20 M€. Nous avons statué au départ pour 18 M€ et j'ai obtenu 2 M€ supplémentaires ; le département pour 20 M€ ; la région pour 7 M€ ; la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur pour 6 M€ ; la ville pour 16 M€ soit un total de participation de 69 M€. Ce qui amène, puisque vous avez bien annoncé et me confirmez le chiffre de 700 € ? Vous m'avez bien annoncé, qu'en termes de foyer fiscal, cela représentait un coût de 700 € par foyer fiscal.

**M. ALLEMAND.**- Jamais de la vie... Nous n'avons jamais dit cela.

**M. LE MAIRE.**- Je vous donne le chiffre par foyer fiscal :

- pour la part de l'État : 0,55 €,
- pour la Ville de Nice : 485,82 €,
- pour la communauté urbaine : 18,58 €,
- pour la région : 2,42 €
- pour le département : 29, 62 €.

Cela représente un total de 536,99 € qui ne justifieront à aucun moment une augmentation d'impôt. Je me suis engagé à ne pas augmenter, ni les impôts de la communauté urbaine ni ceux de la ville de Nice, et je vous confirme que grâce aux participations de l'État et des collectivités, nous serons sur une contribution de 6 à 7 M€ par an y compris le *Naming* qui doit rapporter chaque année, y compris le coût de la location pour l'usage du stade par l'OGC

Nice. Nous sommes donc sur nos budgets prévisionnels sans aucune conséquence pour la fiscalité sur les Niçois.

Enfin, toujours en matière de coût, je suis très satisfait et j'ai bien fait de tenir bon parce que tout cela rentre dans les financements globaux de la Ville de Nice. Séance après séance, nous avons exigé de la part du président du Conseil régional, Monsieur Vauzelle, d'apporter des réponses plus concrètes et nous avons en suspens la signature d'une convention sur le financement de plusieurs infrastructures.

J'avais mis pour condition à cela un avenant qui nous donne espoir de pouvoir obtenir des financements à peu près équivalents à ceux dont bénéficiait la Ville de Marseille et chacun l'a en mémoire ici. Dans un courrier qui m'est adressé par le président de la Région le 19 juillet dernier, il est indiqué à ma demande d'avenant : *« Je vous renouvelle ma proposition d'établir un avenant dans lequel nous pourrions intégrer le projet du grand stade, les équipements sportifs de proximité que les habitants attendent ainsi que la prise en compte de l'évolution de la deuxième ligne de tramway du pôle d'échange multimodal de Saint-Augustin et du plan de prévention des inondations, le PAPI du Var »*. Là où nous disions : OK, vous nous proposez sept millions, c'est insuffisant sauf à ce que vous acceptiez de financer d'autres équipements importants parce que, à partir du moment où la région en financera, nous pouvons concevoir que dans la masse globale des dépenses de la Ville de Nice, cela viendra en diminution et facilitera nos grands équilibres budgétaires. D'avoir tenu bon me permet, aujourd'hui, un engagement pour que nous puissions en venir à cet avenant et je ne peux que m'en réjouir.

Enfin, je termine sur le plan environnemental puisque c'était une remarque de monsieur Allemand qui a contesté très clairement les conclusions du commissaire enquêteur. En effet vous avez dit, et je m'en souviens très bien : *« Malgré le fait que le commissaire enquêteur trouve qu'au plan environnemental il n'y a pas de risques ni de danger, pour nous il y a de vrais risques. Je ne reconnais pas cette conclusion et je le conteste, je dénonce le fait qu'il y ait des risques »*. De même, il a été dit *« La plaine du Var, on ne sait pas comment cela se développe, le désordre, etc. »*. Permettez-moi de vous dire que pas plus tard qu'avant-hier, lorsque nous sommes allés regarder avec José Calza, Dominique Estrosi-Sassone et Benoît Kandel l'avancée du chantier du centre équestre de très haut niveau que nous sommes en train d'aménager et qui sera livré à la fin du mois, en même temps, nous avons visualisé, avec l'ensemble des journalistes qui nous suivaient le grand central parc qui, depuis les Arboras jusqu'aux abords du stade, va faire un grand poumon vert dans la plaine du Var. Nous ne sommes pas à construire et à aménager partout, mais au contraire, à démolir dans notre projet d'aménagement de la plaine du Var des choses qui ont été aménagées sans droit ni titre, ce qui a créé tous les désordres possibles et qui fait que de chaque côté de la voie de 40 mètres, il y aura un immense parc dans lequel les Niçoises et les Niçois et les visiteurs pourront se rendre.

Monsieur Allemand, vous contestez les conclusions d'un président de la commission d'enquête, d'un commissaire enquêteur dont je veux rappeler qu'il est ingénieur des mines – ingénieur divisionnaire des Mines – et qui dit : *« L'implantation du projet en secteur urbanisé avec des orientations particulières d'aménagement en continuité de zones urbanisées est conforme au PLU de la Ville de la Nice approuvé en Conseil municipal »*. Il complète en disant : *« Ce projet situé en zone à restructuration est compatible avec la DTA, le SDAGE Rhône Méditerranée et le SAGE. Ce projet n'a aucune incidence sur les zones protégées : Natura 2 000- ZNIEFF. Ce projet est situé en dehors des périmètres éloignés de captage d'eau potable et toutes les mesures pour écarter un risque de pollution de la nappe phréatique ont été envisagées »*. C'est-à-dire que vous contestez ces affirmations.

Il est inscrit au procès-verbal que vous contestez ces conclusions du commissaire enquêteur. *« Par sa qualité architecturale et son insertion dans le site, le projet participera à la valorisation des espaces, respect de la trame verte et bleue autour du Canal des Arrosants, aménagement paysager autour du stade – celui dont je parlais – corridor vert le long des voies de circulation. Le caractère novateur de la démarche environnementale, murs soufflants, panneaux photovoltaïques, stades BPOS énergie positive, gestion économe de l'eau, mise en place d'un SOGED confèrera à ce projet un attribut de développement durable compatible avec l'aménagement de l'Eco-Vallée, dans le périmètre de l'opération d'intérêt national. Ce projet avec une limitation du stationnement sur site, par son implantation au cœur d'un réseau de voies de circulations structurantes accompagnées par le réaménagement de la voirie environnante, la création à terme de la nouvelle voie des 40 mètres et des pôles multimodaux de Lingostière et Saint-Augustin sera de nature à favoriser les transports collectifs et d'une manière générale les flux circulatoires nord sud. Ce projet proposera, à travers les manifestations sportives et culturelles, mais aussi grâce au musée du sport, une attractivité permanente et un centre de vie favorable au développement de l'écoquartier projeté »*.

Bien que vous contestiez ces affirmations d'un ingénieur divisionnaire des mines, personnalité totalement indépendante, commissaire enquêteur, c'est-à-dire que vous contestez que tous les commissaires enquêteurs de notre pays seraient à soupçonner de ne pas être des personnalités indépendantes et le seraient quand cela vous arrange et pas quand cela ne vous arrange pas.

**M. ALLEMAND.**- Qu'avez-vous dit sur la Cour des comptes ?

**M. LE MAIRE.**- Je ne voudrais pas que cela vous énerve. Moi, je n'ai rien dit.

**M. ALLEMAND.**- Si ce n'est pas vous, c'est votre voisin.

**M. LE MAIRE.**- C'est une inspection générale qui l'a dit, c'est différent.

Quelques observations des administrés en conclusion : « *très beau stade pour la Ville de Nice et même le département* ». C'est le livre. « *Très beau stade en perspective, espère une grande équipe* » ; « *très beau projet, avis très favorable, bravo à l'équipe lauréate* » ; « *beau projet, espère que cette réalisation aboutisse et qu'elle s'accompagne, etc.* ».

J'aime bien la conclusion qui est celle que vous adressent tous les Niçois et non pas le maire de Nice « *assez de politique et construisons ce stade, il ne s'agit pas de spéculations financières ou de gaspillages, mais de se doter d'un outil pour supporter l'OGC Nice et d'assister à toutes sortes d'animation ou de concert tout au long de l'année* ». Il vous appartient maintenant, en regardant les Niçois droit dans les yeux, de prendre vos responsabilités sur l'intérêt général sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport. Qui s'oppose ?

Je les cite un par un afin qu'ils soient retenus pour l'histoire : Monsieur Injey, Mme Gaziello, M. Fetnan, M. Librati, M. Gaechter, Mme Hernandez-Nicaise, Mme Grégoire-Concas, M. Cuturello, Mme Dorejo, Mme Matringe, M. Allemand.

Il sera retenu, pour l'histoire, que vous vous êtes opposés à l'intérêt général d'apporter un grand stade aux Niçois qui a reçu l'avis favorable d'une commission d'enquête libre et indépendante.

Y a-t-il des abstentions ?

***La délibération n° 5.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

***Votent contre :*** - *les élus du groupe Communistes et Républicains*  
- *les élus du groupe Changer d'Ere*

***S'abstient :*** - *Monsieur Mari*

Il en est donc ainsi décidé, le grand stade de Nice est déclaré d'intérêt général. Je vous remercie.

*(Applaudissements de la majorité)*

Il nous reste un dossier. Madame Ouaknine, vous avez la parole.

**DOSSIER PRESENTE PAR  
MADAME MARTINE OUKNINE,  
ADJOINT AU MAIRE**

## **12.1 MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIVOM POUR LA PROMOTION DU QUARTIER DE L'ABADIE – AVIS DE LA COMMUNE.**

**Mme OUAKNINE**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est demandé un avis favorable sur le projet de modification du statut du SIVOM tel qu'il figure en annexe. C'est le SIVOM de l'Abadie qui devient un syndicat à la carte en application de l'article L 52.11-20 du CGCT.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE**.- Qui souhaite s'exprimer ? (*Personne*)

Opposition ? Abstention ? Il en est ainsi décidé.

***La délibération n°12.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***M. Rudy Salles (titulaire), Mme Fatima Khaldi (titulaire), Mme Christiane Amesland (suppléant), M. Soussi (suppléant) membres du Syndicat intercommunal à vocation multiple pour la promotion du quartier de l'Abadie (SIVOM) ne prennent pas part au vote.***

J'en viens maintenant aux vœux.

Avant d'y arriver, j'ai fait vérifier au procès-verbal, vous avez bien prononcé les « 700 € », Monsieur Allemand.

### ***MOTION DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE PAYSANNE A NICE.***

**M. LE MAIRE**.- J'ai donc un vœu de madame Gaziello qui nous propose de remettre en cause le plan local d'urbanisme qui a été adopté par la Ville de Nice, pour étendre les zones agricoles.

**Mme GAZIELLO**.- Ce n'est pas cela du tout !

**M. LE MAIRE**.- Madame Gaziello nous demande de nous engager à ne plus détruire de zones agricoles. Attendu que non seulement un débat sur le plan local d'urbanisme a eu lieu et que nous l'avons adopté puisque c'est le PLU qui fixe les zones agricoles, c'est simple, Madame Gaziello, nous ne pouvons pas nous prononcer sur quelque chose que nous avons adopté. À partir du moment où des zones agricoles sont inscrites dans le Plan Local d'urbanisme, nous ne pouvons pas les détruire puisque c'est interdit par la loi.

C'est le Plan Local d'urbanisme que nous avons fait adopter qui a décidé de dépasser les recommandations de la DTA qui demandait que nous ayons 90 hectares de zones agricoles ; or nous avons décidé de voter un PLU à 145 hectares, c'est-à-dire 55 hectares de plus que la directive territoriale d'aménagement, donc par voie de conséquence nous ne nous sommes pas engagés à ne pas détruire non pas 90 hectares, mais ce sont 145 hectares de terres agricoles que nous nous sommes engagés à ne pas toucher ; c'est-à-dire que nous sommes allés beaucoup plus loin.

Fort de cela, je demande à l'assemblée de bien vouloir rejeter le vœu de madame Gaziello.

Qui est favorable à ce vœu ?

Qui s'abstient ?

***La motion du groupe Communistes et Républicains est rejetée.***

***APPLICATION DU PRINCIPE DE GRATUITE AU PEAGE AUTOROUTIER DE SAINT-ISIDORE (VŒU DEPOSE PAR LE GROUPE « CHANGER D'ERE »).***

***POUR L'APPLICATION DE LA GRATUITE DU CONTOURNEMENT DE NICE, D'UN COFINANCEMENT PAR ESCOTA D'UN RACCORDEMENT ENTRE NICE OUEST ET L'AUTOROUTE A8, ET DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'UN ECHANGEUR AU NIVEAU DU VALLON DES SABLIERES (VŒU PROPOSE PAR LE GROUPE « NICE ENSEMBLE »)***

**M. LE MAIRE.**- Ensuite, nous avons deux vœux : un, présenté par le groupe Changer d'Ère et un par Nice Ensemble sur la gratuité de l'autoroute de contournement A8 pour lequel nous ne pouvons être que favorables.

Un vœu est supérieur à l'autre puisque le groupe Changer d'Ère se contente de dire « gratuité de l'autoroute » et que nous menons le combat pour pouvoir disposer d'un tunnel financé par Escota de sortie de l'autoroute de la voie Mathis pour lequel nous avons avancé à grands pas et où nous sommes prêts à lancer les premières procédures, et d'un autre côté l'échangeur de Lingostière. Nous demandons, dans la motion déposée par le groupe Nice Ensemble et son président Pierre Paul Léonelli, la gratuité de l'autoroute ; et puisque nous avons découvert il y a deux jours que le Conseil d'État a validé la prise en charge par Escota du financement du tunnel de Toulon, je demande donc le même traitement pour Nice.

Je mets en balance, nous mettons en balance avec Nice ensemble, la gratuité de l'autoroute au cas où Escota se refuserait à financer la sortie de la voie Mathis et le financement de l'échangeur des Sablières.

**M. LIBRATI.** - Je propose que nous fusionnions les deux motions. Juste à la dernière phrase, plutôt que de dire « ou » que nous mettions « et », je suis d'accord avec votre proposition. Si vous arrivez à obtenir cela, ce sera une avancée pour les citoyens de notre ville. Plutôt de dire : vous vous contenterez uniquement de cette résolution, que nous rajoutions aussi votre proposition sur l'échangeur et en plus la gratuité. Nous ne leur demandons pas une faveur.

Si vous entendez cette proposition, Monsieur le Maire, je pense que nous serons d'accord avec vous.

**M. LE MAIRE.** - Monsieur Librati, si ce n'est que je ne peux pas demander de financer les chantiers pour près de 200 M€, sans permettre à Escota de trouver les ressources pour pouvoir le faire. Nous sommes donc en désaccord.

**M. LIBRATI.** - Nous sommes pour les Niçois et pas pour Escota.

**M. LE MAIRE.** - Être pour les Niçois, c'est leur éviter de financer le tunnel de la sortie de la voie Mathis.

À partir de là, je vous propose de rejeter le vœu de Changer d'Ère.

Qui est favorable au vœu du groupe Changer d'Ère ? M. Librati, M. Fetnan, M. Injey, Mme Gaziello, M. Cuturello, Mme Grégoire-Concase et Mme Dorejo.

Qui s'abstient ? M. Gaechter et Mme Hernandez-Nicaise.

***Le vœu du groupe Changer d'Ère est rejeté.***

Je note que Monsieur Allemand est sorti sans doute pour éviter d'avoir à se prononcer sur le sujet.

Je mets aux voix le vœu du groupe Nice ensemble.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

**M. LIBRATI.** - C'est un impôt déguisé que vous allez faire payer aux Niçois.

**M. LE MAIRE.** - Opposition du groupe Changer d'Ère et du Groupe communistes au fait que nous demandions à Escota de financer le tunnel de sortie de la voie Mathis et l'échangeur des Sablières. Vous vous opposez à cela.

Y a-t-il des abstentions ?

Il y a donc une unanimité pour le reste. Ce vœu se transformera en rapport et en délibération.

***Le vœu du groupe Nice Ensemble est adopté.***

**M. LE MAIRE**.- La séance est ainsi terminée. Je vous souhaite de bonnes vacances.

☆☆☆

La séance est levée à 11 h 30.

☆☆☆